



## **DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE ET RENFORCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET A L'INFORMATION (EMI) EN S'APPUYANT SUR LE CLEMI**

### **➔ Proposition n°12**

### **➔ PRÉSENTATION DU PROJET**

Développer la citoyenneté dans un environnement de médias sociaux et de technologies numériques par l'acquisition des compétences numériques, technologiques, éthiques, sociales afin d'appréhender de façon critique l'internet et les réseaux sociaux.

### **➔ CONTEXTE**

L'objectif principal est fournir un parcours intégré avec une triple proposition de valeur : auto-évaluation, formation L'évolution de l'éducation aux médias et à l'information s'ancre dans le triple contexte de l'évolution réglementaire de l'EMI , de réformes des programmes du lycée et d'une nécessaire mobilisation de l'école pour les valeurs de la République suite aux attentats terroristes de 2015.

Les deux sujets centraux et imbriqués des données et des réseaux sociaux militent pour un développement de la citoyenneté numérique et pour un renforcement de l'éducation aux médias et à l'information.

Par ailleurs, la crise sanitaire et les confinements consécutifs ont aggravé notamment chez les plus jeunes, le phénomène de surexposition aux écrans. La pandémie a fait prendre conscience que les enjeux ne sont plus du côté de la technique mais du côté des usages raisonnés des écrans. Le véritable défi, note l'inspection générale dans son récent rapport publié en octobre 2020 est celui « d'aiguiser l'esprit critique des élèves, d'ouvrir leurs esprits, ce qui constitue l'indépassable de tout enseignement et de toute transmission ».

Au niveau international, un cadre visant à développer l'éducation à la citoyenneté numérique (ECN) a été élaboré par le Conseil de l'Europe dans sa Déclaration (21 novembre 2019) et une Recommandation signée par les ministres de l'éducation (26 novembre 2019). Ces textes confirment l'engagement en faveur de l'éducation et de la formation de citoyens éclairés et responsables à l'ère du numérique. L'EMI s'inscrit naturellement dans cette perspective. Son périmètre est vaste puisqu'il inclut la connaissance des voies et des moyens d'information, de la manière dont l'information se fabrique, se diffuse, se partage ; il inclut la question des usages, des pratiques informationnelles et numériques. Ces dernières années, il s'est élargi et renouvelé en intégrant de nouvelles problématiques. À titre d'exemple, la manipulation de l'information - les fake news - n'est pas une question nouvelle mais elle a pris une dimension d'une ampleur considérable avec les réseaux sociaux. Sur un autre plan, le sujet de la propriété intellectuelle et plus particulièrement des droits d'auteur, se trouve lui aussi bousculé par le monde numérique.

Le Clemi a pour mission l'accompagnement et la valorisation des médias scolaires dont il assure la promotion au travers de ses actions éducatives, comme la Semaine de la presse et des médias dans l'École, ou le concours Médiatiks.

Le Clemi intègre également dans une approche préventive les conséquences d'usages irraisonnés de ces outils, en particulier les phénomènes de cyberharcèlement, de propagation des fausses nouvelles et des théories du complot. Son action peut concerner le champ de la prévention primaire aux processus de radicalisation. Enfin, le Clemi a développé ces dernières années un important corpus de ressources en direction des familles sur le volet des usages numériques.

Cette proposition figure parmi celles issues des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) organisés les 4 et 5 novembre 2020. Elle s'inscrit dans la thématique « **ENSEIGNER ET APPRENDRE LE NUMÉRIQUE ET PAR LE NUMÉRIQUE** ».

## ➔ OBJECTIFS

Remplir les obligations institutionnelles inscrites dans les textes législatifs et réglementaires, relatives à l'éducation aux médias et à l'information, composante du socle commun, en matière de transmission d'une culture des médias et de la liberté d'expression, d'éducation au décodage de l'information et de l'image, afin de renforcer l'esprit critique des élèves et de les aider à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

Pour atteindre cet objectif final, les principaux livrables des chantiers à mener de front sont :

- Le renforcement du Clemi et le développement de ses réseaux ;
- Un média par établissement scolaire (web radios, web télévisions, journaux scolaires, ...) : cette mesure prise aux lendemains des attentats de 2015 doit être effective, comme première étape de la systématisation d'un medialab par collège ;
- La contribution française à l'actualisation en cours du référentiel de formation EMI de l'UNESCO ;
- Le renforcement de la formation de formateurs et la formation initiale et continue des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- Rapprochement du Clemi national avec le Réseau des INSPE pour une meilleure prise en compte de l'EMI dans la formation initiale des enseignants et avec l'IHE2F pour la formation des personnels de direction et d'inspection.

## ➔ BÉNÉFICES

Insuffler des pratiques de changement dans les pratiques pédagogiques. De par sa nature particulière, l'EMI peut être un levier efficace pour transformer les manières d'apprendre et d'enseigner favorisant les démarches et pédagogies actives et donc l'engagement des élèves, les démarches collaboratives et de créativité.

## ➔ ORGANISATION

Les instances de pilotage de ce projet impliquent le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, Réseau Canopé et le Clemi.

\* Fiche résumé : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/59>